

Bulletin d'information n° 3-12 - Octobre 2012

AQUA NOSTRA VALAIS

AQUANOSTRA CP 2055 · 1950 Sion 2

AQUA NOSTRA - VALAIS



CONVOCATION Assemblée générale 2012

Les membres, amis et sympathisants sont convoqués à la prochaine

13° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'Association qui aura lieu le jeudi 15 novembre 2012, à 18 h 30 à la Maison du sauvetage François Xavier Bagnoud, Route de l'Aéroport 25, à SION.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée
- 2. Rapport du Comité
- 3. Comptes et rapport des vérificateurs
- 4. Programme d'activités
- 5. Divers



6. Exposé de **M. Damien Métrailler**, Président de l'association des communes concédantes, sur le thème:

«Energie hydroélectrique -Le retour des concessions».

Une verrée est offerte à l'issue de l'assemblée.

Cordiale bienvenue à tous!

AQUA NOSTRA – VALAIS Le Président : Narcisse SEPPEY, Le Secrétaire : François MATHIS

ACTUALITÉ PARLEMEN-TAIRE FÉDÉRALE

Lors de chaque session du Parlement fédéral, AQUA NOS-TRA SUISSE publie un résumé des points de l'ordre du jour qui intéressent notre association et donne son avis à l'intention de tous les parlementaires et du public.

Ces documents peuvent être consultés sur le site :

www.aquanostra.ch sous la rubrique «Recent Posts».

A titre d'exemple, nous en reprenons, ci-dessous, quelques extraits.

OBJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL

12.044 Objet du CF Convention d'Aarhus; approbation

Projet de Loi: L'arrêté fédéral soumis aux Chambres fédérales doit créer les conditions nécessaires à la ratification de la convention d'Aarhus.

Objectifs: La Suisse signalerait clairement sa volonté de contribuer à une meilleure information sur l'environnement en approuvant la convention d'Aarhus et l'amendement d'Almaty relatif à la dissémination et à la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.

Position du CF: Le Conseil fédéral propose que la Suisse ratifie cette Convention.

En ratifiant la convention d'Aarhus et l'amendement d'Almaty, la Suisse franchirait un pas décisif en direction d'une amélioration de l'information sur l'environnement. L'acceptation de la politique environnementale par le public et l'exécution s'en trouveraient renforcées.

Prop. CEATE-CN: Par 14 voix contre 10, la commission a décidé de ne pas entrer en matière sur l'approbation de la convention d'Aarhus et son application.

La commission estime en effet



que la ratification de cette convention est superflue, la Suisse étant déjà irréprochable en matière d'information environnementale. Elle craint en outre que cette adhésion n'entraîne une extension du droit de recours des organisations en Suisse, ce qui serait préjudiciable notamment à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050.

Enfin, selon elle, l'application de la convention d'Aarhus engendrerait un surcroît de travail lors des études d'impact sur l'environnement et dans le domaine de la législation sur la transparence.

Commentaire ANS: AQUA NOSTRA SUISSE rejette totalement la ratification de la convention Aarhus susmentionnée avec adaptations de la LPE. Nous nous sommes déjà exprimés contre l'extension excessive en matière d'informations et surtout de droit procédural et d'information à des tiers dans une question similaire de droit de recours des organisations.

• L'environnement n'est pas vraiment aidé avec une telle extension des droits populaires, car en contrepartie l'économie doit faire face à des obstacles supplémentaires. Pour AQUA NOSTRA SUISSE l'adoption de la convention Aarhus est nuisible car elle est en totale contradiction avec la systématique de notre droit de recours qui renonce sciemment à l'instrument « recours populaire » pour empêcher que n'importe qui ne s'immisce dans toute procédure. Seule une personne qui a un intérêt personnel et concret doit pourvoir recourir.

- Même en abolissant la légitimité du droit de recours des organisations introduite il y a 40 ans, la protection de l'environnement resterait à son niveau actuel parce que les lois et les mécanismes de contrôle ont été fort remaniés depuis 40 ans.
- L'économie et les autorités seraient fortement freinées: malheureusement le droit de recours des organisations est de plus en plus employé de façon abusive pour bloquer des projets de construction. Le moyen de pression utilisé conduit à des aveux qui ne seraient souvent pas possibles de par la loi.

Ndlr: par 93 voix contre 85, le Conseil National a décidé d'accepter la ratification de cette convention. La commission est chargée d'en régler certains détails.

12.025 Objet du CF :

Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)

Comme ci-dessus, le Conseil fédéral propose de ratifier cette convention. Le Conseil National l'a acceptée par 104 oui contre 70 non.

AQUA NOSTRA SUISSE s'oppose fermement, pour des raisons analogues à celles concernant l'objet ci-dessus, à l'acceptation de cette convention internationale.

Ndlr: par 101 voix contre 81 au Conseil National, et par 38 voix contre 2 au Conseil des Etats, le Parlement a décidé de ratifier cette convention.



Un développement harmonieux dans le respect du paysage : les Valaisans savent le faire ! (photo FM)

COMMENTAIRE AQUA NOSTRA VALAIS :

Voici deux très bons exemples, parmi tant d'autres, d'un phénomène grandissant et inquiétant. Une législation sur l'environnement qui, depuis 40 ans, a pris des proportions tentaculaires et paralyse tout développement économique,

en particulier dans les régions de montagne. Il est temps de mettre fin à cette boulimie administrative, qui donne à chaque occasion, davantage de poids aux associations écologistes avec des droits de recours démesurés et abusifs!

MERCI À TOUS CEUX QUI SE SONT ACQUITTÉS DE LA COTISATION 2012!

Pour ceux à qui cela leur aurait échappé, vous pouvez toujours verser votre participation sur le CCP 17-586 804-0

(membre: 25.-, famille: 50.-, soutien: 100.-, société: 200.- ou plus) ou en réclamant un bulletin de versement au tél. 079 310 51 42 (aquanostravs@gmail.com).

Devenez membre d'AQUA NOSTRA...

Faites-nous connaître à vos amis et connaissances...

rédaction: aquanostravs@gmail.com



«Chez nous la nature est reine, et l'homme est son seigneur.»